

DECRET N° 2020-367 DU 08 AVRIL 2020
PORTANT RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DE LA
HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre de la Communication et des Médias,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Communication Audiovisuelle ;
- Vu** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2019-294 du 03 avril 2019 modifiant le décret n°2011-475 du 21 décembre 2011 portant organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé HACA ;
- Vu** le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1: Sont nommés membres de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé HACA:

- Maître **Réné BOURGOIN**, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame **Carmen MEREHB**, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;
- Monsieur **Marcel ASSIE**, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;
- Monsieur **Bafétégué SANOGO**, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances, membre;

- Monsieur **Arsène Konan YAO**, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;
- Monsieur **Ibrahima CISSE**, représentant les professionnels de l'édition, membre.

Article 2: Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3: Le Ministre de la Communication et des Médias, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 08 avril 2020

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet